



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques
en Wallonie

Document d'accompagnement n°2 :

Fiche explicative de la mesure

1840

Direction Générale opérationnelle
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Prélèvements, crues et étiages des cours d'eau

Sous-thème(s) : Crues et inondation

Préservation et restauration des zones humides

1. Libellé de la mesure.

Plan PLUIES : préservation et restauration des zones humides.

2. Explicatif du libellé

Mesure de base liée au Plan PLUIES (Fiche d'action n°2 – ARE&T3).

Cette action consiste à préserver et restaurer les zones humides par l'identification et la cartographie de l'ensemble des zones humides sous statut ou non, de façon à pouvoir les préserver et les restaurer si nécessaire, ou en recréer.

NB : toutes les zones humides ne sont pas des Zones Humides d'Intérêt Biologique (ZHIB).

3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure

- Améliorer la connaissance des risques de crues et inondations.
- Diminuer et ralentir le ruissellement des eaux dans les bassins versants.
- Aménager les lits de rivières et les plaines alluviales.
- Diminuer la vulnérabilité en zone inondable.